

COMMUNE DE SURBOURG

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 12 (13 à partir du point n°3)

Séance du 13 mars 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard,
Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, MULLER Véronique, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie
Mme MULLER Anne donne procuration à Mme MULLER Véronique
M. WAGNER Bruno donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
M. FORST Rémy donne procuration à M. ROUX Olivier
M. SIRVENT Claude donne procuration à Mme LANG Anaïs
M. TROLL Olivier donne procuration à M. GROSSHANS Daniel

Absent non excusé : M. WILHELM Pierre (arrivé au point n°3)

Nombre de voix délibératives : 12 + 6 procurations

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 23/01/2025
3. Affaires financières :
 - Approbation du Compte Financier Unique 2024 (budget principal)
 - Affectation du résultat (budget principal)
 - Approbation du Compte Financier Unique 2024 (budget assainissement)
 - Subvention aux associations
 - Association 2C4S - demande de subvention pour l'achat de matériel
 - Association USS - participation financière pour l'achat d'une herse
 - Séminaire de Walbourg - demande de subvention pour un voyage scolaire
4. Viabilité de la parcelle cadastrée section 44 n°338 (lieu-dit Hagbronnen)
5. Cession de la parcelle cadastrée section 07 n° 346 au lieu-dit « Oben am weg » (rue de la paix)
6. Affaires courantes
7. Divers

1/ 08-2025 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Cathie BASTIAN pour remplir cette fonction.

2/ 09-2025 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JANVIER 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025.

3/ AFFAIRES FINANCIERES :

- **10-2025 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET PRINCIPAL**

Les résultats du compte financier unique 2024 se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Recettes	1 569 965,29€
Dépenses	1 129 848,42€
Excédent	440 116,87€
Excédent reporté 2023	0,00€
Excédent global	440 116,87€

Section d'investissement :

Recettes	1 166 930,84€
Dépenses	846 810,25€
Excédent	320 120,59€
Déficit reporté 2023	-596 174,90€
Déficit global	-276 054,31€

Restes à réaliser :

Dépenses	497 434,73€
Recettes	262 468,96€
Déficit	-234 965,77€

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités, Monsieur le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote,

Sous la présidence de Daniel GROSSHANS, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal
- **APPROUVE** l'ensemble des documents annexés à la présente délibération

- **11-2025 : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique présente :

- Un excédent de fonctionnement de	440 116,87 €
- Un déficit d'investissement de	- 276 054,31 €
- Un déficit des Restes à Réaliser de	- 234 965,77 €

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter le montant de 440 116,87 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2025 pour apurer le déficit.

- **12-2025 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Les résultats du compte financier unique 2024 se présentent de la manière suivante :

Section d'exploitation :

Recettes	228 719,22 €
Dépenses	228 268,99 €
Excédent	450,23 €
Excédent reporté 2023	7 270,27 €
Excédent global	7 720,50 €

Section d'investissement :

Recettes	97 961,69 €
Dépenses	44 964,35 €
Excédent	52 997,34 €
Excédent reporté 2023	50 609,96 €
Excédent global	103 607,30 €

Restes à réaliser :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Déficit	0,00 €

Excédent réel : **111 327,80 €**

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités, Monsieur le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote,

Sous la présidence de Daniel GROSSHANS, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Assainissement
- **APPROUVE** l'ensemble des documents annexés à la présente délibération
- **VALIDE** la clôture du budget annexe assainissement à la date du 31/12/2025.

- **13-2025 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire propose au Conseil Municipal de verser à chaque association locale, une subvention de 200€ pour l'année 2025.

Il rappelle que le versement de cette subvention est conditionné à la transmission du procès-verbal d'assemblée générale de l'année 2025 pour chaque association, aucun versement ne se fera préalablement à la transmission du document.

A noter que les procès-verbaux doivent être déposés avant le 31/12/2025 pour l'obtention de la subvention de l'année.

Les associations qui seront créées en cours d'année devront justifier uniquement des statuts.

Les associations bénéficiaires de cette subvention sont les suivantes :

- AAPPMA
- Club de l'Amitié
- Tennis Club de Surbourg
- Union Sportive de Surbourg
- Musique Sainte-Cécile
- Vergers & Jardins de Surbourg
- Marcheurs Harzwuet
- SALAMA
- Société Hippique Rurale
- CESAS
- Gym pour tous
- Chorale Sainte-Cécile
- Horich der Storich
- Amicale de la Section des Pompiers de Surbourg
- Comité des fêtes de Surbourg
- D'surburjer Bühnehüpser
- 2C4S
- Twirl

Le Maire informe que celles-ci seront inscrites au budget primitif de 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 2 abstentions,

- **APPROUVE** le versement de 200,00 € de subvention à chaque association citée ci-dessus au titre de 2025,
- **APPROUVE** les conditions de versement de la subvention.

- **14-2025 : ASSOCIATION 2C4S – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE MATERIEL**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention formulée par l'association 2C4S de Surbourg.

L'association organise régulièrement des événements sportifs. Afin d'améliorer la qualité et la sécurité de ces manifestations, elle souhaite investir dans des barrières de sécurité et du matériel de sonorisation.

Des devis ont été présentés pour un montant de 4 885,56€ TTC.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 977,11€ correspondant à 20% de la dépense de 4 885,56€TTC à l'association 2C4S de Surbourg pour l'acquisition de barrières de sécurité et du matériel de sonorisation,
- **AUTORISE** le Maire à procéder au règlement de la somme sur présentation des factures et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif principal 2025.

- **15-2025 : UNION SPORTIVE DE SURBOURG - PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ACHAT D'UNE HERSE**

La commune va acheter une herse pour l'entretien du terrain de football.

Le devis s'élève à 3 000€ TTC (2 500€ HT).

En accord avec l'Union Sportive de Surbourg, il a été convenu que l'association participe au financement de cette acquisition à hauteur de 2 000€. (montant HT moins 20% correspondant à la subvention accordée aux associations pour les investissements).

Afin d'acter cette participation, l'Union Sportive de Surbourg et la commune devront signer une convention financière.

Il sera précisé que le remboursement se fera en un seul versement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 2 abstentions :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière avec l'Union Sportive de Surbourg
- **AUTORISE** le Maire à émettre le titre de recettes à l'encontre de l'Union Sportive de Surbourg.

- **16-2025 : SEMINAIRE DE WALBOURG - DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du séminaire de Walbourg sollicitant une participation financière pour un voyage scolaire à Londres du 15 au 20 juin 2025.

Le coût du voyage s'élève à environ 680€/élève. 4 élèves de Surbourg participeront à ce voyage.

Le Conseil Municipal, après délibération, à 18 voix pour et 1 abstention décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 200 € pour les 4 élèves domiciliés à Surbourg. Cette aide correspond à 15% du coût du voyage limitée à 50€/enfant,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2025

4/ 17-2025 : VIABILITE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION 44 N°338 (LIEU-DIT HAGBRONNEN)

Explication du Maire :

Pour rappel, il avait été décidé de vendre la parcelle cadastrée section 44 N°338 à M. HERRMANN, gérant de la société Jet Line. Ce terrain est situé à côté de l'entreprise de TP (cf délibération n°46-2024).

Depuis cette décision, des changements ont eu lieu au sein de l'entreprise. Monsieur HERRMANN n'est plus seul propriétaire. Par conséquent la viabilisation de la parcelle qu'il souhaite acquérir n'est plus techniquement réalisable via la parcelle de l'entreprise TP Herrmann car les terrains appartiennent désormais à deux propriétaires différents.

Monsieur HERRMANN a exprimé son intérêt pour viabiliser ladite parcelle. L'accès pourrait se faire par la rue Jeanne d'Arc.

Pour lui apporter une certaine garantie, il est proposé de prendre une délibération, qui sera jointe à l'acte de vente, garantissant à Monsieur HERRMANN (Sté Jet Line) la possibilité de raccorder sa parcelle via la rue Jeanne d'Arc, moyen le plus court en distance.

En effet, M. Herrmann envisage de construire un hôtel d'entreprises sur ce site.

Délibération :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée section 44 n°338 située au lieu-dit Hagbronnen, Monsieur Herrmann gérant de l'Ets Jet Line a sollicité la commune afin d'explorer les différentes options de viabilisation.

En effet, M. Herrmann envisage de construire un hôtel d'entreprises sur ce site. La solution technique la plus appropriée consiste à raccorder cette parcelle via la rue Jeanne d'Arc.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** la viabilisation de la parcelle cadastrée section 44 n°338 via la rue Jeanne d'Arc
- **DIT** que cette autorisation s'applique à tous les réseaux (eau potable, assainissement et réseaux secs)
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- **AUTORISE** M. le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires.

5/ CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION 07 N° 346 AU LIEU-DIT « OBEN AM WEG » (RUE DE LA PAIX)

Le Maire rappelle que, lors de la séance du Conseil Municipal du 1er juin 2023, il a été décidé de céder la parcelle cadastrée section 07 n°346 au lieu-dit « Oben am Weg », dans la rue de la Paix, d'une superficie de 5,39 ares, non viabilisée, en zonage UB et UJ.

Une offre de la société MUC-Habitat, au prix de 10 100 € l'are, a été reçue le 13 juillet 2023 et acceptée par délibération n°70-2023.

Cependant, la vente n'a pas abouti.

Le voisin de cette parcelle souhaite également vendre son terrain. Pour augmenter l'attractivité de la vente, le Maire propose de réaliser une publicité conjointe pour les deux parcelles, qui, une fois réunies, totalisent plus de 11 ares. Individuellement, ces terrains ne présentent pas les mêmes atouts.

Il suggère de faire la publicité pour la vente simultanée des deux parcelles.

Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

6/ AFFAIRES COURANTES

- Information lotissement les Vergers :

Le Maire informe qu'il a été contacté par le CMCIC pour discuter des ventes dans le lotissement des vergers qui rencontrent des difficultés en raison d'un marché immobilier en berne.

Pour stimuler les ventes, le lotisseur a décidé de réduire sa marge de 100 000 € afin de proposer des prix plus attractifs.

Il a également demandé une aide financière à la commune pour les travaux de voirie dans la rue des vergers puisque seul un côté de la rue est concerné par le lotissement et l'autre côté profite uniquement à la commune.

Le Maire propose d'inscrire une participation financière de 25 000 € au budget 2025 pour ces travaux. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

- Départ de Régine MARTIN :

Le Maire informe que Régine Martin, ATSEM, a démissionné pour des raisons personnelles. Son départ est prévu avant les vacances de Pâques. Un recrutement a été lancé et une candidate, Madame Anne FORST a été trouvée pour assurer son remplacement après les vacances et jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Une autre candidature intéressante provient d'une personne de Surbourg, actuellement en formation pour le CAP petite enfance, qui effectuera des jours d'essai en mai. Un point sera fait avec l'équipe pédagogique en juin prochain.

- Subvention amende de police 100 000 Euros pour la Tranche 3 Rue Maréchal Leclerc :

Le Maire informe que la CEA a notifié une subvention de 100 000 € pour les travaux de voirie Tranche 3 de la rue du Maréchal Leclerc. Cette subvention provient en réalité de l'état mais la gestion des fonds a été confiée à la CEA. Elle est qualifiée d'amende de police et provient de fonds prélevés sur la collecte des amendes de police.

- Renouvellement ligne de trésorerie arrivant à échéance le 31/03/2025 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait souscrit en 2024 par délégation (cf. délibération du 30/01/2021), une ligne de trésorerie pour palier à un éventuel manque de trésorerie. Cette ligne de trésorerie arrive à échéance le 31/03/2025.

Il informe qu'il souhaite la renouveler selon les critères ci-dessous :

Montant : 300 000 €

Durée : 1 an jusqu'au 31 mars 2026

Taux : en février 2,5291% (Euribor 3 mois moyenne mensuelle + marge de 0,8 point)

Le Conseil Municipal en prend acte et ne formule pas d'objection.

7/ DIVERS

Le Maire informe le Conseil Municipal des différents points ci-dessous :

- **Commission des finances** : la 2^{ème} réunion aura lieu le mercredi 26/03/2025 à 19h00.

- **Déménagement des Sœurs** : Le déménagement aura lieu le lundi 5 mai 2025 et sera effectué par les agents communaux et quelques bénévoles

- **Comptage du trafic routier Rue du Maréchal Leclerc** : La CEA a effectué un comptage routier dans la rue du Maréchal Leclerc, à l'emplacement du futur plateau, du samedi 1er février au mardi 11 février 2025.

Les résultats de ce comptage confirment que l'emplacement choisi pour le plateau est approprié.

L'analyse des résultats est la suivante :

- * Un débit moyen journalier de 1 570 véhicules dont 2.36 % de poids-lourds
- * La vitesse en dessous de laquelle roulent 85 % des usagers est de 58 km/h
- * La vitesse en dessous de laquelle roulent 50 % des usagers est de 49 km/h
- * La vitesse moyenne de jour est de 48 km/h

- **Travaux Tranche 3 Rue du Maréchal Leclerc** : Les travaux préparatoires démarrent durant la dernière semaine du mois de mars et durent pendant 2 semaines avec quelques travaux de reprises de branchements d'assainissement.

A compter du 7 avril l'alternat sera mis en place pour le chantier qui est prévu jusqu'à fin août 2025.

- **Bégaar** :

La visite des amis de BEGAAR est prévue du vendredi 22 au lundi 25 août.

La commission BEGAAR a déjà tenu deux réunions pour élaborer un programme préliminaire à savoir une soirée tartes flambées le vendredi sur la place de l'église, une sortie bateau-mouche à Strasbourg le samedi avec une visite du parlement européen, suivie le soir d'un apéritif et d'un repas avec animation musicale à la salle des fêtes. Le dimanche matin une messe sera célébrée suivie d'un apéritif ouvert à tous sur la place de l'église, puis le week-end se terminera en famille.

Le maire compte sur la présence et la disponibilité d'un maximum de conseillers municipaux pour cet évènement.

Un mail sera transmis avec un retour souhaité pour le 20 avril. Cela permettra de mieux organiser les préparatifs et la répartition dans les familles d'accueil.

- **Tondeuse** : En 2022, la commune a acquis une tondeuse haut de gamme de la marque Outils Wolf, pour un montant de 1600 € HT. Toutefois, il a été constaté que ce modèle n'est pas adapté aux besoins de la commune.

L'achat d'une nouvelle tondeuse sera inscrit au budget 2025 et l'ancienne sera mise en vente. Si une personne est intéressée, merci d'en informer le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Feuillet de clôture

Séance du 13 mars 2025

Etaients présents : MM. BISSELBACH Eric, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard,
Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, MULLER Véronique, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie
Mme MULLER Anne donne procuration à Mme MULLER Véronique
M. WAGNER Bruno donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
M. FORST Rémy donne procuration à M. ROUX Olivier
M. SIRVENT Claude donne procuration à Mme LANG Anaïs
M. TROLL Olivier donne procuration à M. GROSSHANS Daniel

Absent non excusé : M. WILHELM Pierre (arrivé au point n°3)

Nombre de voix délibératives : 12 (13 à partir du point n°3) + 6 procurations

Numéro	Objet	Décision
08-2025	Désignation d'un secrétaire de séance	Approuvée
09-2025	Approbation du compte-rendu de la séance du 23/01/2025	Approuvée
10-2025	Approbation du compte financier unique 2024 - budget principal	Approuvée
11-2025	Affectation du résultat - budget principal	Approuvée
12-2025	Approbation du compte financier unique 2024 - budget assainissement	Approuvée
13-2025	Subvention aux associations	Approuvée
14-2025	Association 2C4S – demande de subvention pour l'achat de matériel	Approuvée
15-2025	Union sportive de Surbourg - participation financière pour l'achat d'une herse	Approuvée
16-2025	Séminaire de Walbourg - demande de subvention pour un voyage scolaire	Approuvée
17-2025	Viabilité de la parcelle cadastrée section 44 n°338 (lieu-dit Hagbronnen)	Approuvée

La séance est close à 21h40.

Le Maire,
Olivier ROUX



La Secrétaire,
Cathie BASTIAN